

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, tous mois... 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE Cours à terme de 12 h. 55 communiés par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 17 déc. 16 déc.

Table with columns: Service particulier du Journal de Roubaix, 17 déc. 16 déc.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 17 décembre.

Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 5.20 50, 100 12

Dépêches de MM. Schlagsdenhaufen et Co, représentants à Roubaix par M. Balleau-Grymonprez:

Havre, 17 décembre Ventes 800 b. Marché soutenu, livrable faible.

ROUBAIX, le 17 DÉCEMBRE 1878

Bulletin du jour

Quelle mouche a donc piqué la Belgique? Les journaux de Bruxelles nous entretiennent depuis quelques jours d'un projet de loi élaboré par le cabinet ayant pour objet d'élever le contingent de l'armée belge, de 46,000 hommes à 100,000 hommes; soit une augmentation de son effectif de 54,000 hommes.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 18 Décembre 1878.

L'INCENDIAIRE PAR ÉLIE BERTHET

XVIII LES VICTOIRES DE LA FOLLE (Suite) Il semblait au banquier que l'enfant était assez laid, vulgaire, sournois, et surtout fagoté d'une façon ridicule.

décidé à accroître les forces militaires de la Belgique dans une proportion si prodigieusement démesurée?

Contre qui peut être prise cette mesure dont le premier inconvénient sera de grèver le budget de plus de cinquante millions? La Belgique n'est-elle pas un Etat neutre placé sous la protection des puissances? Grâce à sa neutralité, elle n'a nullement besoin de se défendre contre une agression du dehors; elle n'a que le souci de se protéger à l'intérieur; réduite à ce seul soin, il devrait lui suffire de quelques régiments de gendarmerie pour le maintien de sa sécurité et elle devrait comprendre que l'entretien d'une nombreuse armée est pour elle un luxe aussi inutile que ruineux.

On s'expliquera donc difficilement en Europe le mobile auquel obéit le gouvernement belge en songeant à augmenter tout d'un coup son armée de plus du double, surtout dans un moment de crise commerciale où le besoin d'économie se fait sentir plus que jamais.

Tout est possible dans les tristes temps où nous vivons, et l'étrange situation de l'Europe pourrait seule expliquer cette monomanie de jouer au soldat qui s'est emparée de tous les Etats grands et petits; chose bizarre l'Europe est en paix et elle est accablée de toutes les charges de la guerre. Les nations armées jusqu'aux dents se regardent avec défiance. Huit millions d'hommes sont retenus sous les drapeaux, huit millions d'hommes perdus pour l'agriculture, pour l'industrie, pour le commerce, pour toutes les branches enfin de la production internationale.

Non-seulement ces huit millions d'hommes ne produisent rien, mais encore ils coûtent annuellement environ mille francs par tête d'entretien. La dépense totale de cet effroyable effectif militaire ne saurait être évaluée à moins de vingt millions par jour, de six cents millions par mois, de huit milliards par an!

Ainsi voilà huit milliards de dépenses stériles. Huit milliards prélevés annuellement sur les peuples qui se trouvent ainsi écrasés, en plein état de paix, de toutes les charges de l'état de guerre. Cet état de paix armée est la conséquence de l'immense ébranlement de 1870 qui n'était lui-même que la conséquence de la politique de 1859 et de 1866, voulue et prouée par la presse de gauche. Par suite de l'écrasement de la France, toutes les nations ont dû se mettre au diapason de ce ruineux régime qui les accable toutes en pure perte.

Est-il possible que cet état bâtarde qui n'est ni la paix, ni la guerre, se prolonge longtemps encore? non! d'une manière ou d'une autre, il faudra en finir pour ramener les budgets militaires à leur taux normal, sans quoi tous les Etats de l'Europe seront fata-

lement conduits à une banqueroute générale.

LETRE DE PARIS (Correspondance particulière)

Paris, 16 décembre. Au comité sénatorial conservateur, on commence à posséder sur le résultat des élections de députés sénatoriaux des renseignements qui permettent de formuler des prévisions assez sérieuses.

C'est ainsi que dans le Lot, on ne doute pas de la réélection du Maréchal Canrobert et de M. Depreyre.

Dans le Hérault, les gauches s'agitent beaucoup, mais les sénateurs conservateurs sortants luttent aussi avec énergie.

Dans la Loire, conditions déplorable; les conservateurs ne présentent même pas de candidats.

Dans Maine-et-Loire, au contraire le succès des conservateurs est assuré.

Dans le Nord, vous le savez, comme nous, il est certain que les conservateurs ont, dès maintenant, la majorité; mais l'administration se remue beaucoup afin de déplacer qu'ilz ou seize voix de qui suffirait pour mettre les conservateurs en minorité.

Vous savez que, dans le département de Lot et Garonne, la gauche a choisi pour candidat aux élections sénatoriales M. Faye, député actuel de Marmande, et M. Pons, conseiller-général. Le premier ne se porte pas deson plein gré, mais pour remplir l'engagement qu'il a, en 1877, été contraint de prendre vis-à-vis des comités, qui n'ont consenti à faire voter pour lui, qu'à la condition que, le jour des élections sénatoriales, il se présenterait et élu laisserait son siège à un avocat de Marmande, M. Montant, qui passe pour fort ambitieux et qui professe le radicalisme le plus accentué. Il convient de noter que, malgré ses opinions républicaines très nettes et très fermes, M. Faye est bon catholique, pratiquant et que le Maréchal et le Maréchal de Mac-Mahon ont pour lui une sympathie non dissimulée.

On raconte que M. Faye a fait tout ce qui était honnêtement possible pour ne pas être candidat aux élections sénatoriales, mais, on a exercé sur lui une pression si énergique qu'il a dû céder.

Le second candidat, M. Pons, représente au conseil général le canton de Montlers. C'est un rallié dont les opinions sont d'ailleurs empreintes d'une grande modération. Sous l'Empire, il faisait profession de légitimisme, à telles enseignes qu'il organisa une loterie dont l'objet était d'offrir un cadeau à Monsieur le comte de Chambord. Comme il avait négligé de demander à l'administration l'autorisation nécessaire, il fut poursuivi.

Parmi les engagements qu'il a souscrits pour faire agréer sa candidature, figure la promesse de voter pour l'attribution exclusive aux universités de l'état du droit de collation des grades.

Dans l'intention du gouvernement et même de M. Gambetta, les candidats de la gauche devaient être tout autres. La préfecture, agissant d'après les instructions qu'elle avait reçues, a fait de grands efforts pour qu'on adoptât les candidatures de M. Saint Grasse et de Chaudordy. Ce dernier était alors particulièrement recommandé par M. Gambetta. Les électeurs de gauche n'en ont tenu nul compte.

Les bonapartistes voteront certainement pour MM. Noubel et de Bastard, sénateurs sortants, candidats conservateurs. Il y a dans le collège électoral une trentaine de députés royalistes qui sont assez embarrassés. L'accentuation des opinions bonapartistes de M. Noubel les effraye un peu et ils auraient très-probablement voté plutôt pour M. de Chaudordy, si celui-ci s'était présenté. Ils se résigneront cependant, dit-on, très-probablement à voter pour la liste conservatrice, bien que M. de Bastard soit le seul qui ait leurs sympathies.

Il est très-difficile de prévoir le résultat du scrutin. Le succès de l'une ou l'autre liste dépend de dix électeurs « douteux », très-travaillés par l'un et l'autre parti.

On raconte de curieuses choses sur les candidatures sénatoriales de gauche dans Indre-et-Loire. On dit, notamment, que celle de « l'entrepreneur Guinot », maire d'Amboise, n'a pas été acceptée sans débat, parce que « M. Guinot a conservé l'habitude d'aller à la messe ». Cependant, il a fallu en passer par là, car l'accolade du nom Guinot pouvait seule donner quelques chances au nom Fournier. Alors, on a fait une cote mal taillée et il a été entendu que, si M. Guinot entrait au Sénat, il serait remplacé comme député par le radical M. Allard.

En vérité, le sénateur Gambettiste dispose des mandats électifs avec une singulière désinvolture!

Les dernières nouvelles venues du département de l'Indre donnent comme assurée la réélection des deux sénateurs sortants, MM. Clément et de Bondy, tous deux conservateurs.

Les chances des candidats conservateurs dans Meurthe-et-Moselle ont beaucoup augmenté depuis une quinzaine de jours. M. Bompard n'est pas encore bien sûr de sa réélection, mais M. Salmon espère l'emporter; du moins déploie-t-il beaucoup d'activité en ce moment.

On assure que, dans le département de la Manche, M. d'Auxois, sénateur conservateur sortant, serait certain de sa réélection. Celle de M. Daru est également probable, mais on redoute l'échec de M. de Saint-Germain.

Les journaux de gauche ont annoncé que leurs amis de la Loire-Inférieure avaient choisi pour candidats MM. Lenoir-Simon, (phère de M. Fidèle Simon, député du centre gauche) et M. Lechat. Il paraît qu'un groupe de bonapartistes, voyant que les sénateurs sortants dont la réélection paraît certaine, appartiennent tous trois au parti légitimiste, ont ouvert des négociations avec les républicains, auxquels ils demandent de faire l'abandon de M. Lechat en faveur d'un des leurs, qui serait soit le général Mellinet, soit M. Ginoux de Permon, soit M. Thoinet de la Tamière. Ces négociations n'ont pas encore abouti, mais elles causent de sérieuses préoccupations aux conservateurs.

Des plus récentes informations reçues de la Mayenne, il résulte qu'on peut compter avec certitude sur la réélection de Bernard-Datrel, sénateur conservateur sortant. Quant à l'autre candidat des droites, M. Hamon, son succès est moins certain, à cause de la situation personnelle très considérable du général Duboy-Fresnay, sénateur du centre gauche. L'administration de ce département pratique la candidature officielle sur une grande échelle.

DE SAINT-CHÉRON.

SÉNAT Séance du 16 décembre

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Scheurer-Kestner, l'un des secrétaires, et adopté.

M. le comte Foucher de Careil dépose le rapport sur le projet de loi portant approbation de la déclaration relative à la fabrication de la monnaie d'argent pendant l'année 1879, signé à Paris le 5 novembre 1878, entre la France et la Belgique, la Grèce, l'Italie, la Suisse.

Sur la demande de M. Léon Say, ministre des finances, le Sénat prononce la déclaration d'urgence.

Le Sénat adopte sans discussion plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1879.

La délibération s'ouvre sur les crédits affectés aux ministères de l'intérieur.

Les 19 premiers chapitres sont adoptés sans débats.

Le chapitre 20 : Subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 janvier 1875, sur le régime des prisons.

M. Bérenger désire présenter quelques observations sur les réformes réalisées dans le régime pénitentiaire par la loi du 5 juin 1875, et il voudrait savoir de M. le ministre de l'intérieur si le moment ne serait pas venu de donner à l'application de cette loi une impulsion plus énergique.

Après une courte réponse de M. le ministre de l'intérieur, tous les chapitres du budget de son ministère sont successivement adoptés.

Le budget du ministère de la guerre est voté après diverses observations présentées par MM. de Carayon-Latour, Scheurer-Kestner, Cunin-Gradaïne, Testelin, général Borel et général de Cissey.

M. le général Robert, à propos du budget de l'Algérie, demande si le gouvernement s'associe aux observations de M. Lucet qui a déclaré que de graves dissensions existaient entre le gouvernement général et les représentants de l'Algérie.

M. de Marcère répond qu'il ne peut s'associer à un blâme, qu'il doit pourtant constater que des études ont été faites par une commission sur le régime administratif du budget de l'Algérie.

M. Lucet fait observer qu'il ne critique pas les personnes surtout quand elles sont absentes, qu'il a seulement expliqué, pour calmer l'opinion publique, qu'il y aurait une discussion sérieuse et approfondie du budget de l'Algérie.

Le budget du ministère de la marine et des colonies est ensuite voté sans observations.

On passe au budget de l'instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts. M. de Mongolfier demande des explications sur la révocation du recteur de l'Académie de Lyon, M. Darest de la Chavanne.

M. Bardoux répond qu'il a eu des motifs sérieux pour prendre cette mesure, mais qu'il ne peut s'expliquer aujourd'hui.

M. Lucien Brun insiste et demande si le ministre accepte une interpellation.

Le ministre dit qu'il sera à la disposition du Sénat après la discussion du budget.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, tous mois... 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE Cours à terme de 12 h. 55 communiés par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 17 déc. 16 déc.

Table with columns: Service particulier du Journal de Roubaix, 17 déc. 16 déc.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 17 décembre.

Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 5.20 50, 100 12

Dépêches de MM. Schlagsdenhaufen et Co, représentants à Roubaix par M. Balleau-Grymonprez:

Havre, 17 décembre Ventes 800 b. Marché soutenu, livrable faible.

ROUBAIX, le 17 DÉCEMBRE 1878

Bulletin du jour

Quelle mouche a donc piqué la Belgique? Les journaux de Bruxelles nous entretiennent depuis quelques jours d'un projet de loi élaboré par le cabinet ayant pour objet d'élever le contingent de l'armée belge, de 46,000 hommes à 100,000 hommes; soit une augmentation de son effectif de 54,000 hommes.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 18 Décembre 1878.

L'INCENDIAIRE PAR ÉLIE BERTHET

XVIII LES VICTOIRES DE LA FOLLE (Suite) Il semblait au banquier que l'enfant était assez laid, vulgaire, sournois, et surtout fagoté d'une façon ridicule.

ment, une profonde inquiétude en attendant Thérèse, jusque-là si humble et si soumise, lui parler sur le ton de la menace.

Il savait, néanmoins, par expérience comment il fallait en agir envers cet esprit malade, et il répliqua avec une douceur affectée:

— Allons! allons! ne vous fâchez pas, ma bonne Thérèse. Vous vous souvenez combien j'ai regretté de n'avoir pas connu ce cher enfant, je l'aurais tant aimé!... Si c'est bien la notre Jacques que je croyais mort et qui vient de resusciter, dites ce que vous attendez de moi.

La folle sauta de plaisir.

— A la bonne heure, Raymond! s'écria-t-elle; alors, puisque vous le reconnaissez pour votre fils, embrassez-le, et voyez comme il vous ressemble.

— Qu'à cela ne tienne! répliqua M. de Lovedy avec une complaisance inaltérable.

Il se pencha pour embrasser le prétendu Jacques, et ôdant machinalement à l'invitation qu'il avait reçue, il regarda avec fixité le visage du petit saltimbanque.

Cet examen sembla produire sur lui quelque impression.

— Eh! eh! c'est étrange en effet! murmura-t-il d'un air pensif.

Il posa sur le front de l'enfant un baiser froid, que maître Zozo reçut avec la plus complète indifférence. En revanche, Faquinette se livra à des tran-

ports désordonnés, risant, dansant, et même, ébouriffant ses cheveux.

— Oui, oui, lui le reconnaît! disait-elle; maintenant tout va marcher à merveille!

M. de Lovedy commençait à perdre patience.

— Eh bien! Thérèse, reprit-il, j'ai fait tout ce que vous avez voulu; à cette heure, laissez-moi travailler... J'ai de grandes et tristes affaires, ma pauvre Thérèse; des affaires qui vont amener peut-être de cruels changements dans ma situation!... Retournez chez les Bricard, où vous demeurez; je vous reverrai bientôt, vous et votre... Jacques.

Faquinette demeura tout à coup immobile et manifesta une sombre défiance.

— Raymond, s'écria-t-elle, vous me trompez, vous ne songez qu'à m'amaigrir avec de belles paroles... Mais vous ne vous débarasserez pas ainsi de votre fils et de moi. Non, non nous établirons ici pour toujours... Nous verrons bien si vous osez chasser de cette maison votre fils et sa mère!

En même temps, elle se campa dans un fauteuil et mit Jacques sur ses genoux. Le banquier fronça le sourcil.

— Que signifient une pareille conduite et un pareil langage, Thérèse? demanda-t-il sévèrement; vous montrez autrefois plus de soumission.

— Ce temps est passé, s'écria la folle en serrant les dents. Ah! monsieur Raymond de Lovedy, vous pensez que